

1. Renseignements sur l'assureur

| | | |
|---------------------------------|----------|-------------|
| Nom de la compagnie d'assurance | | Téléphone |
| Adresse | | |
| Ville | Province | Code postal |

2. Renseignements sur l'assuré (promoteur ou producteur)

| | | |
|---------------------------------|----------|-------------|
| Nom de la compagnie d'assurance | | Téléphone |
| Adresse | | |
| Ville | Province | Code postal |

3. Événement

Le présent document atteste à : **VILLE DE QUÉBEC** (dénommée le titulaire) que les assurances énumérées ci-dessous sont en vigueur à ce jour et qu'elles jouent aussi en faveur du titulaire, de ses employés et des membres de son conseil municipal, de son comité exécutif et de ses conseils d'arrondissement, étant toutefois précisé que cet avenant est restreint au projet suivant :

Description

Dates d'occupation

| | | | | | |
|-------|------|------|-------|------|------|
| Année | Mois | Jour | Année | Mois | Jour |
| Début | | | Fin | | |

4. Assurance

| Nature et étendue du (des) contrats | N° de police | Expiration (aaa-mm-jj) | Montant de garantie |
|--|--------------|------------------------|--|
| Responsabilité civile des entreprises (sauf automobile) Garantie de portée au moins équivalente à cette énoncée à la garantie A – Dommages corporels, dommages matériels et/ou privation de jouissance du texte standard recommandé par le Bureau d'assurance du Canada en vertu de son formulaire # 2100 | | | Tous dommages confondus \$ / sinistre \$ / période d'assurance |
| Responsabilité civile automobile Formule des non-propriétaires | | | \$ / sinistre |

5. Signature

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance de toutes les dispositions du présent formulaire et s'engage à s'y conformer.

Signature manuscrite requise

| | | | | |
|---|------|-------|------|------|
| Signature de l'assureur | Date | Année | Mois | Jour |
| Cet avenant prend effet à l'adresse de l'assuré | Date | Année | Mois | Jour |

6. Réserve à l'administration

Numéro de dossier

LES ASSURANCES SONT ASSUJETTIES AUX CONDITIONS SUIVANTES

1. Responsabilité civile des entreprises

Le texte standard dont il est question est celui en vigueur à la date de prise d'effet du contrat ou, le cas échéant, à la date du dernier renouvellement précédant immédiatement la survenance des dommages faisant l'objet du sinistre.

N.B. : Le texte du formulaire standard BAC2100 auquel le présent avenant est spécifiquement assujéti, comporte des clauses de limitation des montants de garantie qui ont pour effet de réduire les montants disponibles lorsque des sinistres surviennent durant la période de police.

Est toutefois exclue la responsabilité résultant de l'établissement ou l'approbation de cartes, de plans, de relevés de rapports d'expertises, d'études, de cahiers de charges ou de devis.

La franchise stipulée au contrat, le cas échéant, ne s'applique pas au titulaire, ni à ses employés, ni aux membres du conseil municipal, de son comité exécutif et des conseils d'arrondissements.

2. Responsabilité civile automobile des non-proprétaires

La garantie est régie par le texte standard approuvé par l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec et s'appliquant lors du sinistre.

Sauf en ce qui a trait à la réduction des limites par la suite de la survenance d'un sinistre couvert, l'assureur s'engage à donner au greffier du titulaire, par courrier recommandé ou poste certifiée, au 2, rue des Jardins, Québec (Québec) G1R 4S9, un préavis de 30 jours de toute réduction ou résiliation de ces assurances.

Toutes les autres clauses du (des) contrat(s) demeurent inchangées.